Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220708-DEC202244-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202244 - 8 JUIL 2022
FINANCES ;
Acceptation d'un devis pour la démolition du coffrage béton de la cuve de fioul aux Frères Maristes par la société Réolon.

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au Maire pour décider de la passation des marchés pour un montant ne dépassant pas 100 000 €,

CONSIDERANT que le coffrage béton de la cuve fioul doit être démoli en vu de dégazer et démanteler la cuve.

CONSIDERANT que la proposition faite par la société Réolon est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour la démolition du coffrage béton de la cuve fioul aux Frères Maristes : 2 400 € TTC.

Date d'effet du contrat : Juillet 2022 pour une durée de 4 mois

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER * (ALLIER) *

Roger LITAUDON